



Luxembourg, le 12 AVR. 2024

**Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics**

Département des travaux publics

4, place de l'Europe

**L-2940 Luxembourg**

**N/Réf.: 107227**

**V/Réf.: 288859 / 048770 // PG \* DIR - 20231029**

Madame la Ministre,

Je me réfère à votre requête réceptionnée le 6 octobre 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de six frênes sur la N12 entre Heiderscheid et Heiderscheidergrund sur le territoire de la commune d'ESCH-SUR-SURE.

**Arbre n°506**

L'arbre n°506 faisant objet de la demande est en parfaite santé et ne constitue aucun risque de sécurité. Dès lors, l'état de santé de cet arbre ne justifie pas un abattage de ce dernier.

Sachez toutefois que, pour autant qu'une expertise sur l'état sanitaire de cet arbre, à effectuer par un bureau spécialisé en la matière, constaterait un mauvais état de santé de cet arbre et dès lors un risque imminent pour le public, je ne tarderai pas à revenir sur ma décision.

**5 arbres (2 sorbiers, 2 chênes et 1 mélèze) n° 729, 731, 747, 495 et l'arbre sur l'emplacement N15 PR12,00 + 182**

Concernant les autres arbres à abattre, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde une autorisation aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune d'Esch-sur-Sûre, conformément à la demande et aux plans soumis.
1. L'abattage se limitera à 5 arbres (n°729, 731, 747, 495 et l'arbre sur l'emplacement N15 PR12,00 + 182).
2. Les travaux d'abattage se feront entre le 1<sup>er</sup> octobre et fin février.
3. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Jo Daleiden, tél : 621 202 111) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.

4. Les arbres n°719 et 731 seront remplacés sur place par 2 sujets haute-tige d'essence feuillue indigène pour le 15 avril 2026 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
5. Les arbres n°747, 495 et l'arbre sur l'emplacement N15 PR12,00 + 182 seront remplacés sur à un autre endroit par 3 sujets haute-tige d'essence feuillue indigène pour le 15 avril 2026 au plus tard. L'emplacement exact sera défini au préalable par le préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mousel'.

Marianne MOUSEL  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune d'ESCH-SUR-SURE